



Traité Kilaïm

Michna 3 - Chapitre 2

בַּיְתָה שֶׁזְרָעָה זְרִיעָה חֲטִים, וְנִמְלָר לְזְרָעָה שְׁעוֹרִים,
יִמְתַּיְן לְה עַד שְׁפַתְלִיעַ, וַיּוֹפַר, וְאַחֲרֵכֶן יִזְרָעָ.
אִם צְמַחָה, לֹא יֹאמֶר: אַזְרָע וְאַחֲרֵכֶן אַזְפָּר; אֶלְאָ הַזְּפָר וְאַחֲרֵ
כֶּן זְרָע.
כַּמָּה יְהָא חֹרֶשׁ? כַּתְלָמִי הַרְבִּיאָה.
אֲבָא שָׁאוֹל אֹמֶר: כִּדְיַי שְׁלָא יִשְׁרֵר רַבָּע לִבְית סָאָה.

Si son champ était [déjà] semé avec du blé et qu'il a décidé [par la suite] de le semer avec de l'orge, il devra attendre jusqu'à ce que le blé [en terre] pourrisse puis le retournera [la terre] et [ensuite] il sèmera [l'orge] ; si [le blé a] déjà poussé, il ne pourra pas dire : « je vais semer puis je retournerai », mais il retournera [la terre] puis sèmera [l'orge]. Comment doit-il labourer ? Comme les sillons [larges que l'on avait l'habitude de faire] après la pluie. Abba Chaoul dit : [on doit labourer] afin qu'il ne laisse pas un quart [de Kav] pour un beth-séa.

Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

